

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (le 25 mars 1960) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET  
LE GOUVERNEMENT DANOIS PROROGEANT POUR UNE DURÉE DE QUATRE  
ANS L'ACCORD ENTRE LES DEUX PAYS SUR L'ENTRAÎNEMENT DES  
ÉQUIPAGES AÉRIENS**

Excellence

Monsieur Jens Otto Krag

I

L'Ambassadeur du Canada au Danemark au Ministre des  
Affaires étrangères du Danemark

AMBASSADE DU CANADA

COPENHAGUE, le 25 mars 1960

Note n° 17

MONSIEUR LE MINISTRE,

Depuis qu'a pris fin l'exécution du Programme canadien d'entraînement aérien pour l'OTAN, le Gouvernement canadien a continué, ainsi que vous le savez, à donner une formation au Canada, dans de certaines limites, à des élèves aviateurs danois. Les dispositions à prendre à cet égard firent l'objet, le 17 avril 1957<sup>1</sup>, d'un échange de notes entre nos deux Gouvernements, aux termes duquel le Gouvernement canadien s'engageait à assurer chaque année la formation de cinquante-cinq élèves-pilotes de l'Aviation royale du Danemark à partir de l'année 1957-1958. Le Gouvernement danois, pour sa part, convenait d'effectuer un paiement symbolique de cinq mille dollars par élève-pilote entrant, pendant la durée de l'accord.

Aux termes de celui-ci, de nouveaux entretiens bilatéraux devaient avoir lieu la troisième année, au moment qui conviendrait le mieux aux deux parties, en ce qui concerne la reconduction éventuelle de l'accord. Le Gouvernement canadien vient de donner son attention à cette question et consent à proroger l'accord actuel pour une nouvelle durée de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1960, les conditions et dispositions de l'accord restant les mêmes.

La Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée à Londres le 19 juin 1951<sup>2</sup>, continuera de s'appliquer dans l'exécution de cet accord.

Ainsi que le Gouvernement danois l'a demandé, il sera formé quarante-cinq élèves-pilotes chaque année. La date précise de l'entrée et le nombre d'élèves de chaque contingent seront convenus entre l'Attaché de l'Air du Danemark à Ottawa et le Directeur de l'entraînement aérien de l'Aviation royale du Canada.

<sup>1</sup> Recueil des Traités 1957 n° 18.

<sup>2</sup> Recueil des Traités 1953 n° 13.